



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

Révisé été 2026

MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA FRANCOPHONIE

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction générale des services à la gestion, au réseau et à la performance du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF). Elle a été produite par la Direction des communications et des affaires publiques du MRIF.

Renseignements

Téléphone : 418 649-2400

Site Web : [Québec.ca/gouvernement/ministere/relations-internationales](https://quebec.ca/gouvernement/ministere/relations-internationales)

Courriel : renseignements@mrif.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-555-04548-4 (version électronique), (2^e édition, 2026)

ISBN 978-2-550-96035-5 (version électronique), (1^{re} édition, 2023)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2026

Table des matières

Message du sous-ministre	iv
Révision du Plan d'action de développement durable 2023-2028 – Été 2026	v
L'organisation en bref	1
Mission	1
Vision.....	1
Valeurs.....	1
Quelques données clés en matière de développement durable.....	2
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	3
Analyse de l'environnement	5
Contexte externe.....	6
Contexte interne.....	7
Plan d'action de développement durable	8
Action 1 : Soutenir les organismes de coopération internationale québécois qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	8
Action 2 : Évaluer la durabilité de nos interventions structurantes	9
Action 3 : Offrir un soutien financier durable.....	10
Action 4 : Améliorer nos pratiques d'approvisionnement responsable	11
Action 5 : Augmenter la performance environnementale de nos systèmes informatiques.....	12
Action 6 : Accroître notre performance en gestion des matières résiduelles.....	13
Action 7 : Promouvoir la mobilité durable auprès du personnel du Ministère	14
Tableau synoptique	15

Message du sous-ministre

Je suis fier de présenter le Plan d'action de développement durable (PADD) 2023-2028 du ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Il expose les engagements que nous réaliserons pour les cinq prochaines années afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028.

Ce document se veut une contribution concrète aux priorités du gouvernement qui vise à renforcer la participation collective au développement durable et à créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation pour tracer la voie vers un Québec prospère, vert et responsable.

Le PADD 2023-2028 guidera les actions du Ministère, notamment en améliorant ses pratiques courantes de gestion dans une perspective écoresponsable de même que ses relations vis-à-vis de ses partenaires ainsi que des citoyennes et des citoyens du Québec. Par sa mission de promotion et de défense des intérêts québécois, le Ministère continuera à valoriser, partout dans le monde, les atouts et les engagements du Québec permettant la transition vers une économie plus verte et plus durable.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel du Ministère pour sa contribution à la conception du PADD 2023-2028 et je compte sur sa collaboration dans la mise en œuvre des engagements qu'il présente.

Le sous-ministre,



Alain Sans Cartier



Révision du Plan d'action de développement durable 2023-2028 – Été 2026

Le 1^{er} décembre 2025, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a annoncé une série d'allègements administratifs visant à réduire la charge imposée aux ministères et organismes assujettis à la *Loi sur le développement durable* (LDD). Ces ajustements découlent d'un exercice gouvernemental s'inscrivant dans le projet de loi no 7 *Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires*, sanctionné en avril 2026.

Dans ce contexte, le Ministère a décidé d'ajuster la portée et le nombre d'engagements du PADD pour les exercices financiers 2026-2027 et 2027-2028, période qui précède le prochain cycle de planification quinquennale en développement durable du gouvernement. Ce changement n'affecte en rien la volonté du Ministère de contribuer à la SGDD 2023-2028. Cette révision privilégie une approche épurée, pragmatique et alignée sur la mission et les capacités réelles du Ministère, le tout dans une optique de gestion axée sur les résultats.

L'organisation en bref

Mission

Diriger l'action internationale du gouvernement et assurer le développement économique, le rayonnement de l'identité et la défense des intérêts du Québec.

Vision

Une organisation agile et performante, reconnue pour sa capacité à porter les ambitions et l'identité du peuple québécois sur le plan international.

Valeurs

Efficacité

L'efficacité réfère à la capacité du Ministère d'atteindre les objectifs gouvernementaux avec agilité, rapidité, tact et intégrité dans un environnement international complexe et incertain. Elle est fondée sur le principe de responsabilisation de chacun des employés du Ministère à l'égard des résultats attendus dans le respect des principes de l'administration gouvernementale.

Pertinence

La pertinence se traduit par l'arrimage constant entre les actions du Ministère, les ambitions et les besoins du peuple québécois ainsi que les occasions qui s'offrent au Québec dans le monde. Elle repose sur la capacité du Ministère à diriger l'action internationale du Québec en cohérence avec les priorités gouvernementales.

Crédibilité

La crédibilité s'exprime par la rigueur, l'engagement et le professionnalisme du Ministère dans l'exercice de sa mission. Elle se concrétise par la construction et le maintien d'une expertise de pointe dans ses champs d'action, par le choix de ressources compétentes et par une offre de services transparente, adaptée et de haute qualité.

Solidarité

La solidarité est synonyme de l'esprit d'équipe qui anime le Ministère et de la cohésion de son action. La collaboration et les partenariats se trouvent au cœur de cette valeur. La solidarité se manifeste notamment dans le contexte des contributions à la prise de décisions, de l'élaboration et de la mise en œuvre des orientations. Elle concerne aussi la loyauté quant aux décisions et aux solutions retenues. La solidarité désigne par ailleurs l'ouverture, l'entraide et la recherche de consensus dont le Ministère fait preuve afin de bâtir, dans le respect, des relations solides avec les gouvernements et les sociétés du monde.

Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés	Description
100 %	Proportion des projets de transformation des milieux de travail réalisés au cours de la période 2021-2023 incluant des critères d'écoresponsabilité
17 %	Proportion de contrats conclus d'approvisionnement, de services et de travaux de construction qui intègrent des composantes responsables en 2022-2023
33 %	Proportion des programmes de soutien financier normés du Ministère qui sont durables en 2022-2023
265	Nombre de projets internationaux de partenaires québécois en matière de développement durable soutenus par le Ministère au cours de la période 2021-2023

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques¹

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel
Politique internationale du Québec – <i>Le Québec dans le monde : s'investir, agir, prospérer</i>	Orientation 2. Contribuer à un monde plus durable, juste et sécuritaire • 2.1 Lutte contre les changements climatiques, transition énergétique et environnement • 2.3 Solidarité internationale
Vision internationale du Québec – <i>Le Québec : fier et en affaires partout dans le monde!</i>	Axe 1 : Une action économique renforcée sur le plan international • 1.5 Contribuer à la lutte contre les changements climatiques dans une perspective économique durable
Stratégie territoriale pour l'Afrique – <i>Cap sur la relance : une action concertée et durable sur le continent africain</i>	Pilier 1 : Économie • Secteur prioritaire 4 : Énergie et technologies vertes Pilier 4 : Solidarité internationale • Secteurs prioritaires : entrepreneuriat et économie sociale; insertion socioprofessionnelle et autonomisation économique des jeunes et des femmes en particulier; égalité entre les femmes et les hommes; agriculture et sécurité alimentaire; droits de la personne et lutte contre la discrimination; santé; énergie et électrification durables; environnement et adaptation aux changements climatiques
Stratégie territoriale pour l'Amérique latine et les Antilles – <i>Cap sur la relance : Amérique latine et Antilles, des marchés d'avenir, à proximité</i>	Axe d'intervention 2 : Mobilité des personnes • Orientation 4. Soutenir le recrutement de talents, de main-d'oeuvre et d'étudiants dans les domaines prioritaires pour le Québec Axe d'intervention 3 : Construction de sociétés durables • Orientation 8. Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de la biodiversité dans une perspective économique durable • Orientation 9. Favoriser le partage d'expertise relative à la dimension sociale du développement durable entre le Québec et ses partenaires de l'Amérique latine et des Antilles • Orientation 10. Consolider l'action de solidarité internationale du Québec et les initiatives de l'Organisation internationale de la Francophonie en Amérique latine et aux Antilles

1. Les documents présentés dans le tableau ont été élaborés avant l'adoption de la SGDD 2023-2028. De ce fait, ils ne tiennent pas compte de ses objectifs.

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel
Stratégie territoriale pour l'Europe – <i>Cap sur la relance : le Québec et l'Europe, partenaires d'une prospérité durable</i>	Axe d'intervention 1 : Mieux positionner le Québec dans les chaînes de valeur européennes Axe d'intervention 3 : Se positionner comme un partenaire de choix en matière d'environnement et de développement économique durable Axe d'intervention 4 : Favoriser la mobilité internationale entre le Québec et l'Europe
Stratégie territoriale pour l'Indo-Pacifique – <i>Cap sur la relance : des ambitions pour le Québec</i>	Axe d'intervention 3 : Économie verte et développement durable • Orientation 5 : Accentuer l'engagement du Québec en matière d'économie verte • Orientation 6 : Favoriser le partage d'expertise sur la dimension sociale du développement durable Axe transversal : Jeunesse • Orientation 9 : Favoriser les échanges jeunesse
Stratégie territoriale pour les États-Unis – <i>Cap sur la relance : une action renforcée sur le marché américain</i>	Axe d'intervention 2 : Positionner le Québec comme allié stratégique dans la lutte contre les changements climatiques ainsi que dans la mobilité durable et la décarbonation de l'Amérique du Nord

Analyse de l'environnement

Le PADD 2023-2028 du Ministère contribue à deux des cinq grandes orientations de la SGDD, plus précisément à sept des 20 objectifs stratégiques, tout en répondant à l'ensemble des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (voir encadré ci-dessous). Le Ministère rendra compte des résultats du PADD à travers son rapport annuel de gestion, et ce, conformément aux exigences de la *Loi sur le développement durable* et du Secrétariat du Conseil du trésor.

Objectifs de développement durable des Nations Unies

En 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La section ci-dessous présente les 17 objectifs de développement durable (ODD) qui constituent ce programme. L'atteinte des ODD relevant principalement de ses compétences constitutionnelles exclusives, le Québec est déterminé à contribuer au Programme 2030 des Nations Unies. Il contribue par ailleurs à l'Examen national volontaire du Canada pour rendre compte des mesures et des progrès accomplis dans sa mise en œuvre.

Les ODD 2030 :



Objectif 1.
Pas de pauvreté



Objectif 2.
Faim « zéro »



Objectif 3.
Bonne santé et bien-être



Objectif 4.
Éducation de qualité



Objectif 5.
Égalité entre les sexes



Objectif 6.
Eau propre et assainissement



Objectif 7.
Énergie propre et d'un coût abordable



Objectif 8.
Travail décent et croissance économique



Objectif 9.
Industrie, innovation et infrastructure



Objectif 10.
Inégalités réduites



Objectif 11.
Villes et communautés durables



Objectif 12.
Consommation et production responsables



Objectif 13.
Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Objectif 14.
Vie aquatique



Objectif 15.
Vie terrestre



Objectif 16.
Paix, justice et institutions efficaces



Objectif 17.
Partenariats pour la réalisation des objectifs



Les 17 objectifs de développement durable

Contexte externe

Malgré les progrès réalisés dans de nombreux domaines du Programme de développement durable à l'horizon 2030 depuis son adoption en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies, le contexte international demeure marqué par l'aggravation des changements climatiques et la perte de biodiversité. Les pressions déstabilisantes qui en résultent, conjuguées aux inégalités croissantes, ont notamment engendré un recul inédit de l'indice de développement humain pour deux années consécutives². L'accumulation et l'interdépendance des crises démontrent la nécessité d'agir pour relever les défis globaux auxquels font face tous les pans de la société.

Au Québec comme ailleurs dans le monde, des mutations d'ordre démographique, environnemental, économique, sociétal et technologique s'accroissent, souvent aux dépens des populations les plus vulnérables. Cette situation soulève un enjeu crucial, soit celui d'assurer une transition socio-écologique dans une perspective d'équité, d'inclusion et de justice sociale. Il s'agit donc d'élaborer et de soutenir des mesures de transition innovantes, adaptées aux disparités qui peuvent être engendrées et accentuées par le passage vers un modèle de développement durable. Cela implique notamment d'instituer de nouveaux mécanismes de solidarité à l'échelle nationale et internationale afin de renforcer la résilience des collectivités et ainsi mieux affronter les menaces communes qui pèsent sur l'accès à des conditions de vie dignes pour tous et toutes.

Ce contexte d'urgence est d'autant plus exacerbé par la première crise énergétique mondiale, alimentée par la reprise postpandémique et l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La surenchère des prix de l'énergie génère des investissements massifs dans la recherche, la production et le déploiement d'énergies propres ainsi que dans l'électrification des transports. Plus que jamais, la décarbonation de l'économie revêt un intérêt hautement stratégique pour les gouvernements, les organisations internationales, les entreprises privées et la société civile.

Prenant acte des tendances actuelles et du rôle qu'il doit jouer pour transformer ces risques en occasions à saisir, le Ministère mobilisera son expertise et tous ses leviers diplomatiques pour positionner le Québec comme un partenaire international de choix en matière de développement durable. Il entend ainsi accroître son influence à travers la création et la consolidation de partenariats dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, la coopération internationale, la promotion du savoir-faire québécois sur les marchés internationaux ainsi que la prospection d'occasions d'affaires et l'attraction d'investissements dans le secteur des technologies vertes.

2. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT. (2022). *Rapport sur le développement humain 2021-2022*. undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-02/hdr2021-22fr.pdf.

Contexte interne

Au cours des dernières années, le Ministère a su approfondir sa démarche de développement durable conformément aux priorités gouvernementales. Ses engagements se sont essentiellement concentrés sur deux dimensions fondamentales de son action. Sur le plan administratif, le Ministère a amélioré ses activités courantes de gestion en y intégrant davantage des critères de durabilité. Citons, entre autres, les projets de réaménagement au siège social et à l'étranger réalisés dans une optique écoresponsable, une sensibilisation accrue à la mobilité durable auprès du personnel et la révision continue des pratiques d'approvisionnement. De nouveaux processus organisationnels ont été instaurés de manière à rehausser le caractère écoresponsable des événements organisés par le Ministère et à évaluer précisément la durabilité de ses interventions structurantes.

Du point de vue diplomatique, le Ministère a renforcé la coopération climatique internationale, en particulier avec la Francophonie. L'augmentation des actions de diplomatie économique et d'influence sur les plans bilatéral et multilatéral, la promotion de l'expertise et de l'innovation québécoises en énergies renouvelables ainsi que l'appui soutenu aux projets de coopération institutionnelle et de solidarité internationale ont confirmé la place du Québec comme acteur de premier plan en matière de développement durable.

Des initiatives volontaires et ciblées ont d'ailleurs été mises en œuvre afin de participer au modèle d'exemplarité de l'État. Le Ministère a notamment instauré des mécanismes pour mitiger les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées lors de certains déplacements à l'étranger effectués dans le cadre de sa mission. Du matériel d'apiculture a également été installé sur le toit du siège social du Ministère pour favoriser la pollinisation en milieu urbain.

Fort de ses acquis et soucieux de concourir à la réussite de la Stratégie 2023-2028, le Ministère entame un nouveau chapitre de sa mission visant à assurer le développement durable du Québec ainsi que le rayonnement de son identité et la défense de ses intérêts sur la scène internationale. Les engagements que renferme ce PADD se veulent à la fois réalistes, structurants et ambitieux tout en s'inscrivant dans un processus à long terme d'intégration des principes d'écoresponsabilité dans tous les secteurs d'intervention du Ministère.

Plan d'action de développement durable

Action 1 : Soutenir les organismes de coopération internationale québécois qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

La solidarité internationale en matière de développement durable demeure une priorité pour le gouvernement du Québec, et la transition socio-écologique s'inscrit comme un enjeu majeur de notre action internationale pour les années à venir. Les organismes de coopération internationale (OCI) québécois jouent un rôle essentiel dans cette transition, notamment en ce qui a trait à la lutte contre l'exclusion sociale, la pauvreté et les inégalités. Le Ministère s'engage à participer financièrement à la réalisation de leur mission globale à travers son nouveau programme Québec sans frontières (QSF)³.



Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	1.1 Pourcentage du soutien financier du nouveau programme QSF versé en appui à la mission globale des OCI québécois qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités Mesure de départ : 71 %	60 % de l'enveloppe budgétaire consacrée au volet 1 du programme QSF	60 % de l'enveloppe budgétaire consacrée au volet 1 du programme QSF	60 % de l'enveloppe budgétaire consacrée au volet 1 du programme QSF	60 % de l'enveloppe budgétaire consacrée au volet 1 du programme QSF	60 % de l'enveloppe budgétaire consacrée au volet 1 du programme QSF

3. Le programme QSF comporte deux volets complémentaires : le volet 1 concerne le soutien à la mission globale et le volet 2 concerne l'appui à des projets ponctuels. Ainsi, il n'est pas prévu de financer uniquement la mission globale des OCI québécois. Une enveloppe budgétaire suffisante doit également être conservée pour des organismes sélectionnés par appels à projets particuliers. La mesure de départ réfère à la proportion des dépenses réelles en lien avec le volet 1 du programme pour l'année 2022-2023. Les cibles ont été établies selon un seuil minimal favorisant une saine gestion du financement tout en tenant compte des réalités institutionnelles déterminant le budget annuel des dépenses du Ministère.

Action 2 : Évaluer la durabilité de nos interventions structurantes

Considérant les nouvelles modalités d'application de la LDD, l'action 2, qui était comprise dans la version originale du PADD 2023-2028, a été retirée de la version révisée à l'été 2026.

Malgré cette modification, le Ministère continuera d'intégrer les principes de développement durable dans ses sphères d'intervention les plus structurantes.

La numérotation originale des actions et des indicateurs a été conservée afin de faciliter la compréhension du document.

Action 3 : Offrir un soutien financier durable

Considérant les nouvelles modalités d'application de la LDD, l'indicateur 3.1, qui était compris dans la version originale du PADD 2023-2028, a été retiré de la version révisée à l'été 2026.

Malgré cette modification, le Ministère s'est doté d'un mécanisme d'évaluation de programmes pour la prise en compte des critères de durabilité lors du renouvellement ou de la création de programmes de soutien financier normés.

La numérotation originale des actions et des indicateurs a été conservée afin de faciliter la compréhension du document.



Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	3.1 Pourcentage de programmes de soutien financier normés durables Mesure de départ : 33 %	33 %	60 %	60 %	60 %	60 %
	3.2 Pourcentage de commandites octroyées qui incluent des critères de durabilité ⁴ Mesure de départ : S. O.	Développement du cadre ministériel pour l'octroi de commandites durables	20 %	30 %	40 %	50 %

4. L'indicateur 3.2 concerne uniquement les ententes de commandites enregistrées au siège et exclut celles conclues par le réseau des représentations du Québec à l'étranger.

Action 4 : Améliorer nos pratiques d'approvisionnement responsable

En plus de soutenir le bon fonctionnement des activités de l'État, les marchés publics constituent un outil de développement économique d'envergure offrant la possibilité aux ministères et aux organismes publics d'acquérir des technologies propres et des produits durables québécois. Le Ministère privilégiera dès lors les acquisitions de biens et de services de même que l'exécution de travaux de construction responsables conformément aux orientations de la SGDD et de la stratégie gouvernementale des marchés publics intitulée *Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple*. Le Ministère est résolu à renforcer la prise en compte des considérations environnementales, sociales et économiques dans ses processus d'appels d'offres publics et dans l'octroi de contrats avec les fournisseurs et les prestataires de services, tout en favorisant l'achat local⁵.



Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1 Augmenter la part des acquisitions responsables	4.1 Pourcentage d'acquisitions ministérielles intégrant des composantes responsables Mesure de départ : 17 %	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %

5. L'action 4 du PADD concerne uniquement les acquisitions effectuées en sol québécois et exclut tous les contrats en lien avec le réseau des représentations du Québec à l'étranger. Les cibles établies visent le nombre de contrats conclus d'approvisionnement, de services professionnels et de travaux de construction déclarés dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec qui intègrent au moins l'un des 21 indicateurs d'acquisition responsable, et ce, sans égard au montant que ces contrats représentent au cours d'une année financière.

Action 5 : Augmenter la performance environnementale de nos systèmes informatiques

L’empreinte environnementale de l’utilisation du numérique est en constante augmentation depuis de nombreuses années. Par le biais de ses pratiques de gestion en ressources informationnelles couvrant, entre autres, la sélection d’équipementiers et de prestataires de services informatiques et infonuagiques, la formation du personnel et l’acquisition d’équipements électroniques, le Ministère s’engage à réviser ses procédures internes et à mettre en place des initiatives stratégiques écoresponsables afin d’accroître son niveau de maturité numérique tout en concourant à la transformation numérique de l’appareil gouvernemental.



Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1 Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	5.1 Indice de maturité numérique responsable Mesure de départ : 12 %	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %

Action 6 : Accroître notre performance en gestion des matières résiduelles

Le Ministère intègre au meilleur de ses capacités le principe des 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation) dans ses activités. Le Ministère s'efforcera ainsi à obtenir des attestations ICI on recycle + de RECYC-QUÉBEC en lien avec ses pratiques internes dans les bureaux qu'il occupe au Québec. Compte tenu du nombre restreint et de la nature des locaux utilisés par le Ministère, les cibles ont été établies en fonction d'un calendrier préliminaire dont la réalisation dépend de l'arrimage avec le plan de gestion des matières résiduelles (GMR) des propriétaires des immeubles où sont situés ses bureaux.



Sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	6.1 Pourcentage des bureaux occupés par le Ministère au Québec détenant l'attestation ICI on recycle + de niveau Performance Mesure de départ : S. O.	Diagnostic organisationnel en matière de GMR	Travaux préparatoires	Travaux préparatoires	33 %	66 %

Action 7 : Promouvoir la mobilité durable auprès du personnel du Ministère

Considérant les nouvelles modalités d'application de la LDD, l'action 7, qui était comprise dans la version originale du PADD 2023-2028, a été retirée de la version révisée à l'été 2026.

Malgré cette modification, le Ministère continuera à sensibiliser son personnel aux alternatives à l'auto-solo pour les déplacements du quotidien.

La numérotation originale des actions et des indicateurs a été conservée afin de faciliter la compréhension du document.

Tableau synoptique

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
3.1.2 Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale	1. Soutenir les organismes de coopération internationale québécois qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	1.1 Pourcentage du soutien financier du nouveau programme QSF versé en appui à la mission globale des OCI québécois qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités Mesure de départ : 71 %	60 % de l'enveloppe budgétaire consacrée au volet 1 du programme QSF	60 % de l'enveloppe budgétaire consacrée au volet 1 du programme QSF	60 % de l'enveloppe budgétaire consacrée au volet 1 du programme QSF	60 % de l'enveloppe budgétaire consacrée au volet 1 du programme QSF	60 % de l'enveloppe budgétaire consacrée au volet 1 du programme QSF
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	2. Évaluer la durabilité de nos interventions structurantes	2.1 Pourcentage des interventions ministérielles structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Mesure de départ : S. O.	50 %	60 %	70 %	80 %	80 %
5.3.4 Accroître la part des programmes normés qui incluent des critères de durabilité	3. Offrir un soutien financier durable	3.1 Pourcentage de programmes de soutien financier normés durables Mesure de départ : 33 %	33 %	60 %	60 %	60 %	60 %
		3.2 Pourcentage de commandites octroyées qui incluent des critères de durabilité Mesure de départ : S. O.	Développement du cadre ministériel pour l'octroi de commandites durables	20 %	30 %	40 %	50 %
5.4.1 Augmenter la part des acquisitions responsables	4. Améliorer nos pratiques d'approvisionnement responsable	4.1 Pourcentage d'acquisitions ministérielles intégrant des composantes responsables Mesure de départ : 17 %	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %

Sous-objectif de la SGDD	Action	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.5.1 Augmenter la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	5. Augmenter la performance environnementale de nos systèmes informatiques	5.1 Indice de maturité numérique responsable Mesure de départ : 12 %	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	6. Accroître notre performance en gestion des matières résiduelles	6.1 Pourcentage des bureaux occupés par le Ministère au Québec détenant l'attestation ICI on recycle + de niveau Performance Mesure de départ : S. O.	Diagnostic organisationnel en matière de GMR	Travaux préparatoires	Travaux préparatoires	33 %	66 %
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État	7. Promouvoir la mobilité durable auprès du personnel du Ministère	7.1 Nombre d'activités d'information, de sensibilisation et d'éducation offertes au personnel du Ministère Mesure de départ : S. O.	2	2	3	3	4

